



Le racheteur ne paie pas les prêts de l'entreprise

Par **Gagelle**, le **03/12/2008** à **16:43**

Bonjour, j'ai fait une cession des parts de mon entreprise cette année pour un euro symbolique à un racheteur qui était censé reprendre le remboursement des crédits de l'entreprise, seulement je viens d'apprendre par mon ex banquier pro qu'apparemment il n'avait pas repris la caution du PCE qui avait été fait lors de la création.

Le problème c'est que mon ami et moi même nous retrouvons solidaires d'une entreprise qui ne nous appartient plus.

A t il le droit d'agir ainsi? Puisqu'il est devenu gérant et que j'ai bien écrit un courrier de démission de gérant, que peut on faire pour régler la situation?

C'est tres urgent donc je vous serais extrememznt reconnaissante si quelqu'un pouvait m'aider!!!

Merci d'avance

Par **Thierry Nicolaidès**, le **04/12/2008** à **10:22**

vous auriez du au moment de la cession de votre entreprise dénoncer votre caution ou la faire reprendre par le repreneur

J'ai peur qu'il ne soit trop tard

Prenez vite un avocat

Robur